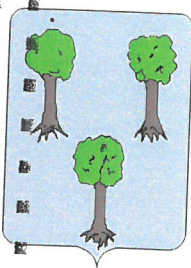


2020-006

République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
14 février 2020

Séance du 20/02/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le vingt février, à 17 heures 00, le conseil municipal de
MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean Paul DEORSOLA, Victor RANCHIN, Dominique PIGANEAU, Dominique
ARCIDIACONO, Nancy BOHAIN, Christian MICHEL, Stéphane NICOLLET, Philippe
SERRES

Votants :
9

Représentés : Élisabeth COUTEL-MACHET

Excusés : Alain BREMOND, Maria-Anna BARISONE

Absents :

Secrétaire de séance : Christian MICHEL

Délibération n°D_2020_005

Compte administratif 2019 - budget eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'année
2019 pour le budget eau et assainissement de la commune.

Il conviendra donc de délibérer et d'approuver le compte administratif tel que
présenté :

* section de fonctionnement excédent de : 3 588.27 €
* section d'investissement excédent de : 46 828.76 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :
- **APPROUVE** le compte administratif du budget eau/assainissement de l'année
2019 tel que présenté ci-dessus :

* section de fonctionnement excédent de : 3 588.27 €
* section d'investissement excédent de : 46 828.76 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



RF
DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 20/02/2020
004-210401097-20200220-D_2020_005-DE